

SOYEZ VIGILANTS SUR LES PLANTS DE CHÂTAIGNIER QUE VOUS ACHETEZ



SPCA, Cécile MALAVAL

Galle de Cynips du châtaignier

Sa propagation:

Découvert en Italie dans la province de Cuneo en 2002, il s'est propagé en 2005 dans les régions du Sud de l'Italie et en Slovénie via des plants infestés.

La plantation d'un seul châtaignier contaminé par le Cynips entraînera, une fois l'adulte sorti de la galle la propagation du ravageur dans toutes les châtaigneraies alentours.

Le Cynips du châtaignier, insecte ravageur originaire de Chine menace la châtaigneraie française.

Symptômes: Il provoque des galles observables au printemps qui empêchent le développement des nouvelles pousses.

Dégâts: En plus de pertes importantes de production de châtaignes (70-80% en moins), il peut entraîner la mort de l'arbre.

Arrêté du 16 février 2005

La responsabilité pénale des personnes qui introduisent en France, des plants et greffons contaminés par le cynips du châtaignier, est engagée.

L'importation et l'introduction en France de plants et greffons de châtaigniers originaires de pays tiers ou États membres de l'Union Européenne est interdite.

Par dérogation l'introduction de plants de châtaigniers cultivés pendant au moins un cycle végétatif complet dans un état membre de l'UE officiellement reconnu indemne est autorisée sous réserve de déclaration.

IL EST IMPOSSIBLE DE DIFFÉRENCIER UN PLANT INFESTÉ, D'UN PLANT SAIN.

VERIFIEZ LA PROVENANCE DES PLANTS QUE VOUS ACHETEZ.

LES PLANTS PROVENANT D'ITALIE OU DE SLOVENIE ONT DE FORTS RISQUES D'ÊTRE CONTAMINÉS. LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ ET DE NOS PAYSAGES EST L'AFFAIRE DE TOUS.

En cas de doute ou pour tous renseignements contactez:

FREDEC Rhône-Alpes
80, rue d'Alsace
69100 VILLEURBANNE

Tél: 04 37 43 40 70 / Fax: 04 37 43 40 75



Association de Promotion, de Développement et de Valorisation de la Châtaigneraie Traditionnelle